

TRAVAUX			
SEUILS	15 000 €HT		5 000 000 €HT **
PROCÉDURES		PROCÉDURE ADAPTEE	<b>Procédures applicables :</b> - appel d'offres ouvert ou restreint, article 33 - procédures négociées, article 35 - dialogue compétitif, article 36 - conception-réalisation, article 37 - concours, article 38
FOURNITURES ET SERVICES			
SEUILS	15 000 €HT	130 000 €HT **	
PROCÉDURES	Fournitures et Services (article 29)	PROCÉDURE ADAPTEE	<b>Procédures applicables :</b> - appel d'offres ouvert ou restreint, article 33 - procédures négociées, article 35 - dialogue compétitif, article 36 - concours, article 38 - système d'acquisition dynamique, article 78 (uniquement pour fournitures courantes)
	Services (article 30)	PROCÉDURE ADAPTÉE	

\* Autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial

\*\* Seuils applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. [règlement \(UE\) n°1251/2011 de la Commission du 30 novembre 2011](#) modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011](#) modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique).